

LE TEMPS DES MOULINS

Le lecteur trouvera ci-après un condensé de l'histoire des moulins en préliminaire à une autre chronique consacrée aux « Moulins de La Chapelle Hermier ».

Au commencement

Les céréales (blé, orge, seigle, sarrasin,...) ont toujours constitué la base de l'alimentation de l'homme. Leur enveloppe rendait cependant les grains indigestes.

Nos ancêtres entreprirent de les faire griller pour enlever cette pellicule de protection et de les placer ensuite dans un mortier pour les réduire en farine à l'aide d'un pilon.



Puis, ils eurent l'idée d'utiliser deux pierres : l'une fixe recevait le grain ; la seconde, animée d'un mouvement de va et vient, le concassait.



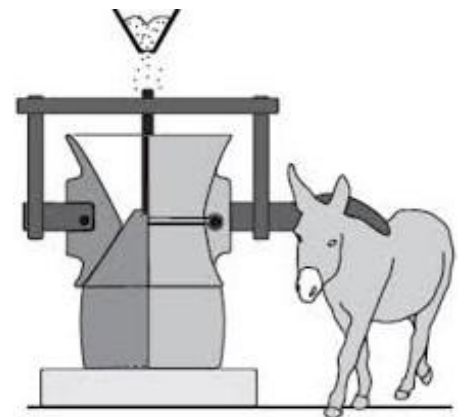
Cette technique fut améliorée en donnant une forme cylindrique aux deux pierres et en imprimant, toujours manuellement, un mouvement circulaire à la pierre mobile munie d'un manche. C'était il y a 8000 ans.



On pressent le principe des futurs moulins qui comporteront une meule inférieure dite « dormante » et une meule supérieure d'égale dimension dite « courante » et actionnée par l'énergie de l'eau ou du vent.



Des dispositifs analogues mais plus imposants étaient maniés par la force humaine bientôt remplacée par la force animale.



Et, finalement, lorsque l'homme se rendit compte de la formidable énergie des cours d'eau et des marées, il créa le moulin à eau. Ce sont les Romains qui, au 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, permirent l'implantation de moulins à eau, d'abord en Italie puis en Europe, après les avoir découverts en Asie Mineure (actuelle Turquie) où ils existaient vraisemblablement depuis deux siècles.

Le moulin à eau

Le moulin à eau n'apparaît en France que vers le 2^{ème} ou 3^{ème} siècle de notre ère.

Il se sert de la force hydraulique pour actionner une roue à aubes entraînant un axe faisant, à son tour, tourner la meule courante.

On distinguait trois types de moulins :

- le moulin au fil de l'eau situé sur la berge d'une rivière,



- le moulin à bateau (dit aussi « à nef »), installé sur une embarcation à l'ancre pouvant se déplacer sur un fleuve pour choisir le bon courant,

- le moulin à marée, implanté en régions côtières dans les estuaires, protégé des vagues mais assez proche de l'océan pour utiliser le phénomène des marées comme source d'énergie.



Ces moulins connaîtront une réelle expansion à partir du 12^{ème} siècle avec l'invention de l'arbre à cames qui permet de transformer le mouvement rotatif en alternatif. Outre le moulin à farine qui broye, se créent ainsi des moulins qui pilent et qui martèlent :

- moulin à foulon pour battre les draps ou la laine tissée afin de les assouplir et les dégraisser,
- moulin à tan pour le traitement du cuir et des peaux,
- moulin à huile pour extraire les matières grasses des oléagineux,
- moulin à bois pour l'équipement des scieries,
- moulin à fer pour le fonctionnement des appareils de forges,
- moulin à papier.

Le moulin à vent

Inventés en Perse (aujourd'hui l'Iran) 700 ans avant Jésus-Christ, les premiers moulins à vent n'ont pas d'ailes. Ce sont de hauts bâtiments pourvus de larges meurtrières qui concentrent l'action du vent pour faire tourner de grandes roues verticales installées à l'intérieur.

Les moulins à vent avec ailes sont originaires des pays bordant l'Est de la mer Méditerranée. Leur technique a été importée en Europe à la fin du 12^{ème} siècle grâce aux Croisades (1).

Ils sont implantés le long du littoral et dans les régions ventées. Ils ne sont utilisés que pour moulinier les céréales en complément des moulins à eaux afin d'augmenter la production ou pour leur suppléer quand le gel ou la sécheresse tarissent les rivières.

(1) Nom donné aux expéditions militaires entreprises du 11^{ème} au 13^{ème} siècle par les chrétiens d'Occident à l'instigation de la papauté qui leur fixa pour but la délivrance des lieux saints occupés par les musulmans.



On distingue deux grands types :

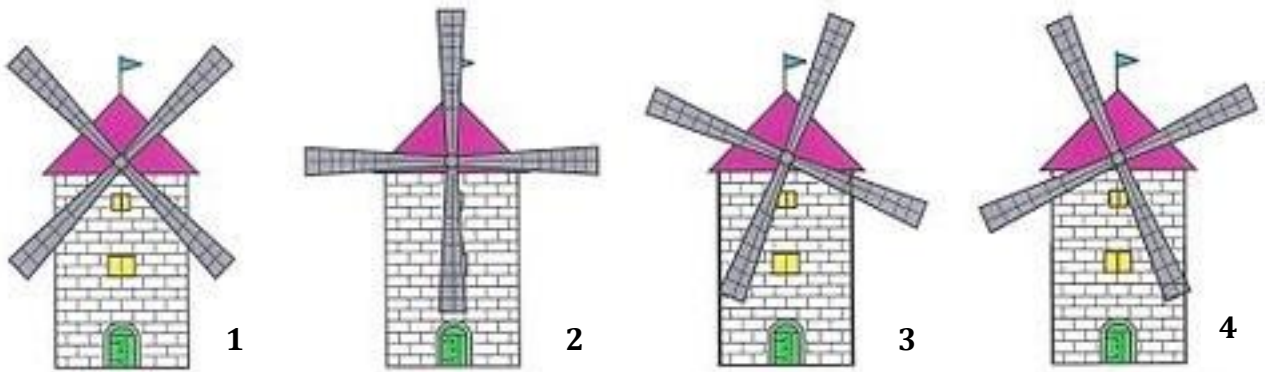
- le moulin à pivot constitué d'une cabine en bois pouvant tourner autour d'un axe vertical pour mettre les ailes face au vent,



- et le moulin-tour en maçonnerie de pierres ou de briques dont la toiture, qui supporte les ailes, est orientable dans le sens du vent.

Ils disposaient d'une voilure en toile que le meunier devait déployer en grimpant sur chaque aile au risque d'une mauvaise chute. Petites voiles par vent fort et grandes par vent faible.

Pour l'anecdote



La position dominante des moulins à vent permettait au meunier de communiquer avec la population avoisinante grâce à un code tenant à la position des ailes. En temps normal, il s'agissait d'informations tenant au fonctionnement du moulin. Mais, pendant la guerre de Vendée, ces édifices servaient de poste de surveillance afin de renseigner les insurgés sur les mouvements des troupes républicaines.

C'est ainsi que la position 1, dite « *en quartier* », signifiait que le moulin était au repos ou que l'ennemi n'était pas dans le secteur. La position 2, « *en croix ordinaire* », signalait que le moulin était prêt à travailler ou appelait au rassemblement des combattants. La position 3, « *en croix basculée à gauche* », annonçait un heureux événement chez le meunier (mariage, naissance) ou alertait de l'apparition de l'ennemi. La position 4, « *en croix basculée à droite* », indiquait un deuil chez le meunier ou avisait de la disparition du danger.

La banalité

Dans le système féodal français, un seigneur disposait du « droit de ban » ; prérogative importante qui lui donnait les pouvoirs de commander, contraindre et punir en toutes choses en son domaine

A ce titre, la « banalité » lui conférait le droit d'obliger tous les habitants de sa seigneurie à utiliser, moyennant une redevance en argent ou en nature, l'équipement technique réalisé à ses frais sur ses terres (four, moulin, pressoir, lavoir, forge,...).

Dans les faits, le seigneur était le seul à posséder les ressources financières permettant de créer ces installations qui étaient qualifiées de « banales » : four banal, moulin banal,... Il se plaçait donc en position de monopole et interdisait à ses sujets le recours à des moyens domestiques en imposant parfois de les détruire.

La zone où s'exerçait la banalité était délimitée par un cercle d'une lieue de rayon (1) autour du château et était appelée « banlieue ».

S'agissant des moulins à eau pour le grain ; leur fonctionnement et leur entretien étaient confiés à un meunier qui en était le locataire. Il prélevait le « droit de mouture » ; impôt qui représentait en farine de 1/16^{ème} à 1/8^{ème} de la quantité de grain moulu (2) partagé, en émoluments, entre le seigneur et le meunier.

Cette imposition n'était pas appliquée de la même façon aux moulins à vent car le seigneur ne pouvait revendiquer un droit sur le vent réputé n'appartenir à personne. Le droit de mouture restait à l'appréciation du meunier et était à considérer comme sa rétribution pour service rendu. Une partie en était distraite pour règlement du loyer du moulin au seigneur.

Le droit de ban fut supprimé au moment de la Révolution, le 17 juillet 1793.

Prolifération des moulins

À partir de 1793, les moulins, comme d'autres biens confisqués à la noblesse, sont mis en vente et acquis par la bourgeoisie et les meuniers qui comptaient parmi les artisans les plus aisés.

Cette période voit la multiplication des moulins d'abord parce que les meuniers entendent manifester leur indépendance par de nouvelles constructions du même type. En outre et surtout, pour faire face à des besoins toujours croissants. La population qui était de l'ordre de 16 millions d'habitants en 1250 est passée en cinq siècles à 28 millions. La consommation de pain est alors de 750 grammes par personne et par jour (3).

La diversité des céréales entrant dans l'alimentation est telle (4) qu'il est parfois nécessaire de spécialiser les moulins par type de grains.

En 1810, le pays comptait près de 100 000 moulins. La Vendée en avait 2 000.

Modernisation et déclin

Au cours du 19^{ème} siècle, les moulins se mécanisent : les voiles des moulins à vent sont remplacées par des planchettes en bois à surface variable commandées de l'intérieur du moulin, la machine à vapeur s'installe dans les moulins à eau, des cylindres métalliques remplacent les meules en pierre.

À partir de 1900, en zone urbaine, sont créées de grandes minoteries qui profitent de toutes ces avancées techniques et de l'énergie électrique.

S'ajoute, au cours de la même période l'exode de jeunes ruraux vers les villes pour y profiter du travail dû à l'essor industriel.

Peu à peu, les meuniers disparaissent par manque de travail et faute de successeurs pour reprendre les moulins. Ceux-ci sont laissés à l'abandon et finalement détruits. Les derniers à se maintenir cessent leur activité dans les années 1950-1960.

Il reste une vingtaine de moulins en Vendée ; témoins de ce passé révolu.

(1) Environ 4 kilomètres.

(2) Selon la région.

(3) 160 grammes aujourd'hui.

(4) Blé, froment, sarrasin, orge, seigle, millet, pois et, pour les animaux, l'avoine.